

Cont@ct
n° 16 du 1er juin 2011

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

En avant pour le grand bond en arrière *

Des nuages noirs s'accumulent sur la Santé Publique. Les réformes des dernières années et des derniers mois mettent en péril l'accès aux soins.

De plus en plus de nos concitoyens retardent leurs soins pour des raisons budgétaires. Le phénomène est particulièrement net chez les personnes atteintes de maladies chroniques justifiant un régime d'affection de longue durée (dite ALD), communément appelé 100%. Cette prise en charge à 100% par l'Assurance-Maladie n'est plus que théorique, la somme restant à la charge du patient s'élève régulièrement. Elle a été évaluée par les études à une somme variant de 600 à 1 200 € par an pour des personnes atteintes de cancer, diabète, maladies infectieuses chroniques, etc...

La loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires) a donné un coup d'accélérateur à la marchandisation de la Santé Publique et met particulièrement en difficulté l'Hôpital Public qui s'honore de ne pas trier les pathologies selon leur rentabilité et d'assumer seul les cas les plus graves, l'immense majorité des urgences ainsi que les épidémies ou urgences climatiques.

Tout dernièrement, nos autorités se sont attaquées à l'Aide Médicale de l'État (AME), le seul recours sanitaire pour les étrangers malades en situation irrégulière sur notre territoire en application des principes républicains garantis par le Préambule de la Constitution autour du droit à la santé sur le territoire. On rappelle ici que les étrangers en situation régulière ou demandeurs d'asile peuvent bénéficier de la CMU.

L'AME avait déjà vu son champ restreint en 2003 puis à nouveau en 2010 dans la loi de finances 2011, introduisant un droit d'accès de 30 €, somme qui n'est pas symbolique dans cette situation, restreignant le droit d'accès pour les ayants-droits ainsi que le panier de soins disponibles.

Encore plus récemment, au cours du débat parlementaire au Sénat, une disposition redoutable a été introduite. Jusqu'à présent, l'accord préfectoral pour l'accession à l'AME devait être accordé si l'affection causale ne pouvait être couramment soignée dans le pays d'origine (notion d'accessibilité effective aux soins). Désormais, cette notion a été remplacée par l'existence d'un centre dispensant les soins dans le pays

d'origine, ce qui est considérablement plus restrictif. On imagine désormais qu'un étranger séropositif pour le VIH-SIDA pourrait être renvoyé dans son pays dès lors qu'il existerait ne serait-ce qu'un seul centre adéquat dans le pays, c'est-à-dire renvoyé vers une mort certaine. De plus, une liberté d'interprétation est laissée au Préfet, accentuant ainsi les inégalités territoriales.

Cette mesure a un double fondement, financier et sécuritaire. Certes, les dépenses de l'AME ont crû de 13% en 2009 mais elles restent marginales dans le budget de la sécurité sociale, ne concernant qu'environ 6 000 personnes par an, ce que notre pays peut assumer sans difficultés. L'image de l'envahissement par des Africains venant soigner leur SIDA en France est un épouvantail démenti par la réalité quotidienne. 77% des Africain(e)s suivis en France pour infection à VIH ont contracté le virus sur le sol français. De plus, cette mesure se révélera certainement contre-productive, poussant les personnes concernées à demeurer clandestinement en France.

Au moment où l'accent est mis sur l'urgence d'améliorer le dépistage du VIH dans notre pays de façon à identifier et amener aux soins les 50 000 personnes séropositives ignorant leur statut sérologique de façon à briser la chaîne de contamination virale qui ne se ralentit pas (6 700 contaminations par an, l'immense majorité par des personnes ignorant leur séropositivité), cette mesure apparaît non seulement inutilement xénophobe mais aussi dangereuse au plan de la santé publique.

Jean-Jacques PIK
Membre du comité directeur

****Titre emprunté à une chanson de François Béranger***



Dossiers transversaux

Cont@ct





ACTIVITÉS SPORTIVES ET HANDICAPS

LE TROPHÉE APAJH

Le concours pour la remise des Trophées APAJH vient d'être lancé et que celui-ci est ouvert jusqu'au 7 septembre 2011.

Ci-joint le dossier de candidature, en version PDF :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier%20de%20candidature%20Trophées%20APAJH%202011.pdf>



Pôle communication

Cont@ct



Inscription de votre association sur Affiligue : faut-il autoriser l'utilisation de vos coordonnées ?

Une association qui s'affilie à l'UFOLEP remplit un dossier d'inscription sur Affiligue, la base de données de la Ligue de l'enseignement. Page 26 de celui-ci, l'association UFOLEP est invitée à répondre à trois questions :

- Acceptez vous de recevoir des informations de la Ligue, l'UFOLEP, l'USEP ? **Oui / Non** » ;
- « Acceptez-vous de figurez dans un annuaire papier, électronique des associations affiliées à la Ligue, l'UFOLEP, l'USEP ? **Oui / Non** » ;
- « Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP, l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? **Oui / Non** »

Il est fréquent que le responsable d'association ne prenne pas le temps de remplir ces pages ou que, par prudence, il coche systématiquement la case « Non ». Pourtant, il peut être aussi de l'intérêt des associations de répondre « Oui »...

En effet, ces informations peuvent devenir une monnaie d'échange auprès de partenaires souhaitant proposer leurs produits ou leurs services aux associations et aux comités. Dans un contexte où le milieu associatif voit ses ressources diminuer, il serait dommage d'écarter d'emblée cette source de financement... De façon générale, nous restons très frileux à l'UFOLEP sur la valorisation de ces données...

Une telle opération doit bien entendu se dérouler dans le respect des règles, à commencer par l'obligation pour l'association qui récolte les données de demander l'autorisation expresse à ses adhérents et dans le cadre d'une exploitation commerciale de contractualiser via une convention de partenariat l'utilisation précise du fichier soit en interne, si l'association ou le comité est en possession d'une solution d'e-mailing, soit en passant par un routeur via un engagement de confidentialité qui protégera les données (interdiction de revente et de multiplication des mailings).

Sachez aussi que la communication de ces fichiers peut aussi être très précieuse en interne, car elle permet d'adresser à votre association ou vos licenciés des lettres électroniques. Or c'est là un moyen de faire circuler l'information et de créer du lien au sein de notre fédération. À ce sujet, précisons que la fédération a l'autorisation d'envoyer une fois par an un mailing à l'ensemble des associations déclarées au *Journal officiel*. Rappelons aussi à cette occasion que les destinataires d'une lettre d'information doivent avoir la possibilité de se désinscrire et de modifier leurs données.

Pour aller plus loin :

Communication et marketing de l'association, par Hervé Garrault, Juris édition, 2008, 362 p., 28 €
www.droit-image.com (pour retrouver toutes les actualités relatives à ces questions, via les flux d'informations issus des plus grands sites francophones) www.cnil.fr



Filmé lors du National de Bicross 2011 de Bourges, ce petit clip de 5 minutes va nous aider à promouvoir le Bicross dans les départements et sur le salon du Roc d'Azur. Mettez le son à fond !!

<http://www.youtube.com/watch?v=1torBOds0qw>



Compte-rendu de la réunion de la commission nationale communication du 9 mai 2011

Présents : Philippe MACHU, Sébastien BOUNIOL (Ligue), Michel COEUGNIET, Michel CHMIEL, Daniel MANUEL, Pierre CHEVALIER (le matin), Rosemary PAUL-CHOPIN, Jacqueline VILLAUDIÈRE, Camille BERVAS (stagiaire)

WEB

✚ **Formation Joomla – harmonisation et rationalisation des sites des CNS**

- Joomla = plate-forme technique pour gestion de contenus – CMS ;
- 24 mai : formation à l'outil dans le cadre de la FFC ; (9 inscrits, 4 CNS présentes (activités cyclistes, sam-clap, tir et arts martiaux, c'est peu)
- proposition d'une séquence à Bourges en octobre lors du bilan à mi-mandat (à voir avec la CN Vie sportive).

✚ **Nouveau site internet national**

Information - sensibilisation de l'équipe nationale les 23 et 31 mai pour utilisation du nouveau site.

Visite des sites :

- **Site Grand public**

- o nuage de mots clés : à définir nous-mêmes ;
- o actu, dossier, vidéo, : lien dynamique sur la liste ;
- o présentation aléatoire de l'actu, du dossier etc ;
- o dynamiser l'actu avec un défilé actu suivante ou précédente, arrêt lorsque le pointeur s'arrête ;
- o animation sur le fond de carte ou fond plus discret ;
- o carte de France stylisée ;
- o contact direct de l'association ;
- o mettre en place un web-service pour mise à jour automatique des listes d'associations (cf. affilié) ;
- o sinon proposer la consultation du comité ;
- o informer les comités de l'utilité de ces autorisations pour développer le système ;
- o contact avec formulaire qui s'ouvre à la demande : contacter l'association = mail alors la liste n'est plus téléchargeable par tout le monde (préservation de la vente des listings) ;
- o penser à proposer une adresse mail à chaque association avec la Ligue avec un espace particulier et quelques services ;

- **Site Associations – Adhérents**

identifiant :

- CD, DTN, Comités, CNS ;
- généré par le groupe ou l'individu ;
- accès spécifiques aux groupes ;
- o accès aux espaces particuliers selon les groupes ;
- o alimentation des espaces CNS par les CNS ou la DTN ;
- o fiche d'identité des comités : inverser l'actualité avec la fiche technique (en onglet ou en-dessous)

- activités sportives :
 - enlever les bandeaux violets ;
 - ajouter un bandeau : multiactivités ;
 - ajouter un bandeau : autres activités ;
- **L'extranet**
 - respecter la structuration des pôles dans la présentation ;
 - centre de ressources : à apparaître seulement pour ceux qui ont accès ;
 - demander au CD la consultation mutuelle département-région au niveau de la base documentaire ;
 - page d'accueil : ne pas remettre les mêmes rubriques que le grand public, opter pour
 - infos générales du cont@ct et du CD Actus (informations politiques) ;
 - activités du site : modifications récentes et flux RSS en provenance des sites des CNS et des sites des comités ;
 - enlever vidéo et revue ; déjà dans le grand public ;
 - plus tard ajouter photothèque et web-TV ;

Lettre des associations

- parution en septembre
- extraction des adresses mail des associations en règle de 2010/2011 et 2011/2012
- envoi de la lettre en parallèle aux comités pour signifier qu'une partie des associations n'est pas en conformité avec la CNIL
- fréquence : 2 mois en alternance avec Enjeu
- contenu :
 - info sur le renouvellement d'affiliation et l'assurance
 - appel à candidats pour stage vie internationale
 - publicité partenaire

Appel à projets – Base documentaire

- créer un nouvel espace pour les projets 2012
- porter les documents d'appels sur la base documentaire
- prévoir les fenêtres et les menus déroulants pour les projets 2012

Refaire une visite fin mai au sein de la CN Communication avant la mise en ligne concrète et présenter à nouveau le site au CD de juin.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

- Intervention de Xavier LE SAUT prévue lors du CD (cf. sa proposition de revendiquer et de valoriser les deux identités de l'UFOLEP, le sport compétitif traditionnel et les pratiques dites sociétales.)
- Intervention possible (après le CD) sur la stratégie de communication qui découlera de la restructuration envisagée ou qui pourrait être moteur selon les entrées envisagées dans le cadre de la réflexion engagée à l'horizon 2025.
- Panel de questions à envisager lors de cette démarche :
 - Comment « vendre » la vision de l'UFOLEP formalisée par son manifeste ?
 - Proposer au bureau d'associer la communication au débat sur les structures et préciser la commande à Xavier LES AUT notamment sur son expérience avec l'EPMM
 1. vis-à-vis de l'intervenant envisagé, peut-on envisager un retour d'expérience par rapport à ses années passées à la fédération EPMM ; retour sur la stratégie engagée à cette époque qui était assez innovante pour une fédération affinitaire, les moyens et les outils mis en œuvre,

2. un audit est-il envisagé sur notre fonctionnement actuel ?
3. y aura-t-il définition de différents scénarios à envisager en fonction des objectifs définis à partir de la vision de l'UFOLEP ?
4. quel accompagnement sera effectué dans le cadre de la politique du changement au sein de notre fédération ?

PARTENARIAT

Pistes à prospecter et à intégrer éventuellement dans le cadre d'une véritable politique de marketing construites autour de priorités à afficher et pour ce faire, envisager la création ou l'évolution d'un certain nombre d'outils pour ne pas pénaliser dès le départ les ambitions affichées.

- Analyse de l'existant et définition de perspectives à envisager au sein de ce secteur d'activités
- Quels sont les freins, forces, craintes, perspectives en termes de politique de partenariat ? (statut, régime fiscal, gestion de fichiers, le cas de la publicité au sein du système associatif)
- Quelles sont les évolutions à envisager en termes de cadre légal pour aboutir ?

Exemple pratique le cas de la Régie publicitaire avec cylco passion

Suite au projet de conventionnement avec Cyclo passion pour s'octroyer les services de leur régie publicitaire, la CN COMM souhaite porter au débat du CD de juin plusieurs points juridiques relatifs au secteur des partenariats-marketing.

Pistes à explorer

- Etude des notions en interne : rappel de la règle des 4P au CD ; (cf. la vente d'espaces publicitaires, ...) + conseils de Nadège (SCV avec un profil juridique)
- Dans un second temps nécessité éventuelle d'un conseil juridique par rapport à la fiscalisation, aux notions d'exclusivité, de droit du commerce, aux statuts spécifiques tels qu'un club de partenaire..... (via le cabinet MOYERSOEN avec demande de devis en amont).
- Concernant les enjeux liés aux fichiers, l'article EJ à ce sujet est prévu pour juin et des mailings de sensibilisation du réseau à propos de ces enjeux seront réalisés lors de la campagne d'affiliation.

Autres réflexions

- contacter des partenaires pour vendre nos propositions : bulletins des banques, mutuelles ;...
- contact par mail et proposition d'une série d'articles montrant les propositions sportives de l'UFOLEP.
- rechercher un « véritable partenaire » : la poste :
 - jouer sur une notion de service ;
 - l'UFOLEP propose une notion services pour la santé pour les loisirs ;
 - il faudrait un véritable retour sur investissement de notre part ;
 - il peut y avoir une convergence de principe, d'éthique, de principes, ...proposer nos valeurs, une pratique autre des sports, pour la santé, pour les loisirs, ... ;
 - notre philosophie, nos principes ne sont pas prêts à la recherche d'un partenaire ;
 - propositions : ouvrir un compte-épargne aux participants avec 10 € ;

- craintes sur l'existence des fichiers mailings si les associations ne cochent pas l'autorisation sur leur affiliation ;
- difficultés de mobiliser le réseau sur le respect d'une charte ;
- importance pour l'UFOLEP d'être présent sur les publications de la Poste : affiches, brochures, ... ;
- coordonnées de la directrice nationale de la communication (voir Philippe) ;
- solliciter un 1^{er} rendez-vous, voir quels sont les thèmes d'échanges, de partenariats possibles : participants Philippe, Daniel, Rosemary, avec un échantillon de nos productions valorisant nos activités.

TRANSVERSALITÉ LIGUE

Cette perspective s'inscrit également dans le cadre du débat sur la restructuration de l'appareil UFOLEP en termes de stratégie et de scénarios à envisager pour une mutualisation de moyens et une transversalité inter services ? (cf. rapport d'activités 2011 sur ce qui pourrait être développé par rapport au champ de la communication avec sectorisation avec un service presse, un service marketing, un service web, un service relations publiques, un service événementiel...au service de l'ensemble des thématiques proposées).

Infos diverses

- Réunion stratégie web – manifeste (réunion du 6 mai reporté) ;
- CNIL - gestion des fichiers (article dans EJ de juin sur les enjeux des fichiers ; mailings UFOLEP prévus lors de la campagne d'affiliation) ;
 - o Reportage photos playa tour envisagé pour plaquette institutionnelle Ligue (cf. première amorce d'alimentation de la base iconographique envisagée.)
- Sébastien fait un point sur ses missions :
 - o pas de budget pour la micro cellule web donc proposition de services simples ;
 - o réintégration d'un développeur avec un peu de matériel en partenariat avec Animafac ;
 - o s'organiser autour d'une cellule de développement : 1 an de commande d'avance ;
 - o travailler à des mutualisations et des automatisations pour éviter des re-saisies et des extractions fastidieuses ;
 - o mise en commun d'outils entre les composantes ;
 - o mise en œuvre d'un portail photothèque avec des photos libres de droit d'ici 1 an;
 - o besoin d'harmoniser les services au sein des différentes composantes de la Ligue et nécessité de s'organiser de manière plus professionnelle pour gagner en efficacité ;
 - o E-mailings :
 - pour promouvoir la communication au sein du réseau ;
 - pour communiquer de manière efficace ;
 - mutualiser tous les fichiers de contact au sein d'une même base de données ;
 - création d'une base de contact communication, d'E-mailing marketing ;
 - définir les manières dont on veut communiquer afin de mettre en place les automatisations ;
 - ⇒ pour e-mailing aux associations et aux partenaires : ne pas s'adresser à la Ligue qui se consacre aux campagnes d'e-mailings.
 - ⇒ utilité d'une campagne e-mailing : avoir des indicateurs sur la consultation et sur les retours aux propositions.

Curiosphere.tv

L'UFOLEP sera partenaire de l'espace sport et citoyenneté développé par la chaîne France qui se matérialisera par l'espace web pédagogique Curiosphère.tv. Y seront présentés les thématiques

COMMUNICATION

sport handicap et sport et citoyenneté via la mise à disposition des outils pédagogiques relatifs aux thématiques.

✚ Reconduction **ÉCOCUP** : en cours.

✚ CASALSPORT

Réflexion sur la définition d'un jury pour les trophées Génération développement durable (Ministère, Ademe, Eco Maires (mail du 3 mai, reconduction du partenariat en 2011), CF Laetitia pour DD, Cf. Benoit Gallet pour sport en milieu rural et Laure Dubos pour l'aspect santé-nutrition).

SIGNALÉTIQUE

- Tout le matériel a été vendu sur 2010-2011.
- Nouvelle commande pour vente aux comités.
- Sollicitation d'une commission sur la vente des stands parapluie.
- Achat d'un ballon gonflable pour le salon « Roc d'azur ».
- Réalisation envisagée pour deux stands parapluie avec création graphique spécifique pour l'identité vie sportive traditionnelle de la fédération.

MÉDIAS

✚ Orange TV

- Programmation 2011 – point d'étape
- Envoi des fiches scénarios, ok

✚ Monsport.tv

- Projet de Web tv en interne ou en externe

✚ Presse - publication

1. Revue Administration – point d'étape (sport et tourisme ok ; sport et seniors ok)
2. CAPES – point d'étape

CRÉATION GRAPHIQUE

- Plaquette généraliste actualisée.
- Boutique interface graphique (casalsport).
- Devis plaquette généraliste pour tirage salon (Pack).

L'UFOLEP Partenaire de www.curiosphere.tv

De la performance, à l'équipe de football professionnelle, en passant par l'économie du sport ou les questions inhérentes à la santé ou à la citoyenneté, le sport est un concept profondément transversal, qui aborde tous les champs sociétaux.

D'abord, par les valeurs qu'il porte, le sport favorise la construction de la citoyenneté. Il suffit de regarder la désormais célèbre main de Thierry Henry pour les qualifications de la dernière Coupe du Monde de football. Si elle a déchaîné les passions, c'est d'abord, parce qu'elle transgressait des valeurs morales induites par le sport.

Mais parler du sport c'est aussi parler de santé, de mixité sociale, d'histoire ou d'idéologie... Curiosphere.tv, vous propose une sélection de ressources, vidéos, dossiers, expériences pédagogiques, sur le sport et ses multiples facettes...

L'UFOLEP s'associe à cette initiative par le biais de sa thématique sociétale : Sport et handicap. A ce sujet vous trouverez une présentation de son positionnement et les documents pédagogiques référents.

<http://www.curiosphere.tv/sport-education/>

DOSSIER
SPORT ET EDUCATION
curiosphere.tv

Accueil Sport et citoyenneté Formations, métiers du sport Sport et santé Sport et Histoire

handicap football
JO citoyenneté
EPS histoire
santé téléthon

LE SPORT EN IMAGES

Dossier
METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE
Mets tes baskets et bats la maladie

Guide
SPORT & HANDICAP
Sport & Handicap - le guide à télécharger

Sport et handicap

Les jeux paralympiques sont un exemple : les personnes handicapées peuvent pratiquer les mêmes sports à haut niveau que les valides. De nombreuses initiatives ont le jour pour inciter les pouvoirs publics à s'investir dans la valorisation du sport pour les personnes handicapées, parce que le sport est aussi un facteur d'intégration dans la société.

> voir la liste complète des ressources

Handicap : insertion par le sport au collège
Les vingt six élèves en situation de handicap scolarisés au collège Descartes de Lierin ont encouragé à pratiquer un sport pour mieux s'intégrer.

Une collégienne en situation de handicap handispine
Alexia, élève de 5e, témoigne de son mal-être et de sa colère face à l'exclusion qu'elle subit de certains de ses camarades du collège.

Socialisation de Rémi, dysphasique et dyspraxique
Rémi, 11 ans, est dysphasique et dyspraxique. Après un parcours douloureux à l'école primaire, il est enfin entré à l'école Oustave Dauger.

Handicap : course d'orientation en EPS au collège
Claudine est professeur d'EPS. Elle a organisé une course d'orientation pour cinq élèves en situation de handicap sévère par des élèves valides.

Sport et corps

Sport et handicap
ufolep
POUR LES SPORTS AUTREMENT

Notre partenaire en tennis de table, la société « Dauphin » prolonge sa promotion jusqu'au 15 juin. Profitez-en !

DAUPHIN partenaire de **Wfolep**
PROFESSIONNELS DU TENNIS DE TABLE DEPUIS 1981 TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Promotion du mois de mai
sur tous les bois, revêtements
et textiles Andro et Donic
du 12 au 31 mai*

bois **-30%**

revêtements **-30%**

textiles **-35%**

andro DONIC

*jusqu'à épuisement des stocks.

The banner features a background illustration of a tennis player in a blue and white uniform. It includes images of table tennis rackets (one green and one yellow), a red and black racket cover, and a blue and black athletic shirt. The text is arranged in a structured layout with bold fonts for discounts and brand names.

www.dauphintt.com

Nouvelle offre de kit signalétique !

ERRATUM : banderole sur PVC uniquement et possibilité de panachage du pied des beach wings

Le pôle communication vous propose un **nouveau kit**, toujours au même prix : **686 € TTC** + frais de port facturés ultérieurement par le fournisseur (à votre demande, nous pouvons demander un devis estimatif).

Il est composé de :

- 3 beach wings de 4,90 m, aile avion en maille polyester avec platine 16 kg **ou** base vissante (**nouveau – possibilité de panachage**) et 1 sac de transport
- 3 banderoles en 80 x 240 cm (**nouveau format**) sur **PVC** finition tourillon de bois + sandows

Quant à la procédure pour les commander, nous vous invitons à nous renvoyer le bon de commande ci-joint accompagné du chèque de règlement libellé à « **Atelier Le Mée** ».

Pour plus d'informations :

rpaulchopin.lalique@ufolep-usep.fr ou jvillaudiere.lalique@ufolep-usep.fr

Vous pouvez visualiser le montage des kits : <http://www.flag-and-pole.com/beach-wing.php>

impression numerique
Beach wing
HAMPE 492 CMS



impression numerique
Beach wing
HAMPE 492 CMS



impression numerique
Beach wing
HAMPE 492 CMS



Bon de commande Kit signalétique

Le comité UFOLEP :

commande : kit(s) au prix unitaire TTC port non compris de : **686 €**

avec platines (*) ou avec bases vissantes (*)

(* à compléter)

À renvoyer à l'UFOLEP Nationale UFOLEP Nationale Pôle communication 3 Rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07, **accompagné du chèque libellé à Atelier Le Mée**

La Ligue de l'enseignement du Calvados
recrute un

Animateur sportif
USEP (fédération sportive scolaire)
UFOLEP (fédération multisportive affinitaire)

L'USEP a pour objectif, dans le temps scolaire et hors temps scolaire, d'aider l'école à :

- élaborer des contenus pédagogiques,
- créer les conditions d'une vie associative scolaire,
- contribuer à la formation des enseignants,
- organiser des activités ou des rencontres en temps scolaire et hors temps scolaire, en prolongement des enseignements engagés en éducation physique et sportive.

L'UFOLEP est la première fédération sportive affinitaire et multisports de France, créée au sein de la Ligue de l'enseignement. En cohérence avec ses orientations de développement d'un sport éducatif pour tous, les actions de l'UFOLEP se concrétisent par une recherche permanente d'innovation concernant les règles et les formes de pratiques afin d'assurer la mixité, l'accessibilité pour tous, la convivialité, la multi activité, la pratique sportive des publics exclus, la santé et la vie associative.

Secteur d'activités :

- Pôle « Vie scolaire et périscolaire », Ligue de l'enseignement du Calvados.
- Appartenance au secteur sportif de la Ligue de l'enseignement : USEP et UFOLEP.

Fonction :

- Animateur sportif USEP/UFOLEP.

Missions :

- 1. Coordination des activités et manifestations de l'USEP Calvados (rencontres sportives, projets spécifiques) :**
 - conception de projets,
 - préparation technique et organisationnelle,
 - communication interne/externe,
 - bilan/évaluation.
- 2. Participation à la coordination des activités et manifestations multisportives de l'UFOLEP :**
 - conception de projets,
 - préparation technique et organisationnelle,
 - communication interne/externe,
 - bilan/évaluation.
- 3. Interventions dans les actions d'animation et de formation de l'USEP et de l'UFOLEP :**
 - formation de jeunes dirigeants, de jeunes arbitres, d'enseignants et d'animateurs USEP,
 - formation d'animateurs permanents et volontaires des accueils éducatifs de mineurs dans le cadre de l'UFOLEP,
 - actions d'animation pédagogique dans le cadre d'accompagnement éducatif à la scolarité sur le temps périscolaire ou sur le temps scolaire (USEP)
 - actions d'animation pédagogique dans le cadre des projets pédagogiques et événements multisportifs de l'UFOLEP.

4. Contribution à la gestion budgétaire de l'USEP et de l'UFOLEP :

- proposition de budgets prévisionnels des actions,
- aide à la construction des dossiers de demande de subvention.

5. Communication interne/externe :

- participation à la conception et à la réalisation d'outils de communication à destination des usagers de l'USEP et de l'UFOLEP,
- contribution à l'actualisation/publication des sites internet USEP et UFOLEP.

Compétences, expériences requises :

- Connaissance de différents publics (*enfants, jeunes, adultes, responsables associatifs, enseignants, animateurs, éducateurs*).
- Expériences dans l'animation et l'organisation de manifestations sportives.
- Aptitude à l'animation des activités physiques et sportives dans un but de sensibilisation et de découverte.
- Capacité à s'engager dans des projets locaux et départementaux avec différents partenaires.
- Capacité à coordonner un groupe d'animateurs et/ou de bénévoles sur une action ou une organisation.
- Aptitudes relationnelles (*aller vers les autres, animer une réunion, écouter, observer, accompagner*).

Conditions d'emploi :

- Durée moyenne hebdomadaire de travail : **35 heures**.
Nécessité d'une grande disponibilité : activités en soirée, le week-end ou certains jours fériés.
- Statut d'animateur sportif, Convention Collective Nationale de l'Animation, groupe D, indice de base 300 + 15 points (*sujétions*). Salaire brut : **1 801,80 €**
- Type de contrat : **CDI**

Conditions d'exercice

- Etre titulaire d'un diplôme du champ sportif de niveau IV minimum (*exemple : brevets d'Etat, brevets professionnels, diplômes professionnels, etc,...*) ou équivalent (*exemples : licences STAPS, master STAPS, etc, ...*).
- Détention de l'attestation PSC1 ou AFPS demandée.
- Permis B.

Date limite de dépôt de candidatures : Lundi 20 juin 2011.

Examen des lettres de motivation : Mardi 28 juin 2011.

Entretien de recrutement : Mercredi 6 juillet 2011.

Embauche : Jeudi 1^{er} septembre 2011.

Les candidatures sont à adresser pour LE LUNDI 20 JUIN 2011

à l'attention de **Philippe CLEMENT, Secrétaire Général**
Ligue de l'enseignement du Calvados
16, rue de la Girafe - BP 85091 - 14078 CAEN CEDEX 5
Mail : contact@laligue14.org

OFFRE D'EMPLOI – UFOLEP 36

Le comité de l'Indre UFOLEP recrute un animateur sportif chargé de développement.

L'annonce est consultable sur le site du pôle emploi sous la référence : 894870E

Vous trouverez en pièce jointe la fiche de poste.

Candidature à adresser par courrier ou par mail à l'attention de

UFOLEP Indre
Marie BATARD,
23 boulevard de la Valla, BP 77
36002 CHÂTEAURoux Cedex
del.ufolep@fol36.org

Merci de faire circuler l'information dans votre réseau,

Sportivement,

FICHE DE POSTE – Poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2011

Intitulé du poste	Animateur sportif chargé de développement
Salaire et statut	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convention collective du sport : niveau 3 ➤ Temps de travail : 35h hebdomadaire ➤ Rattachement hiérarchique : délégué UFOLEP
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relations avec la FOL, l'USEP et le service Vacances pour Tous ➤ Relations avec les associations UFOLEP
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Siège social à Châteauroux ➤ Déplacements très fréquents sur tout le département ➤ Déplacements occasionnels hors département
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ➤ UFOLEP : 174 associations, 4537 licenciés ➤ Création de poste pour développer de nouvelles activités et de nouveaux partenariats
Mission	Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par le comité directeur
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conception, animation et encadrement d'activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès des publics diversifiés ➤ Développement des activités et projets sportifs auprès de partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre des plans de développement définis pas le comité directeur ➤ Participation aux actions de formation ➤ Promotion des activités de l'UFOLEP ➤ Animation du réseau de bénévoles et d'associations affiliées ➤ Participation au fonctionnement statutaire de l'UFOLEP
Savoir Faire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de la législation en matière d'activités physiques et sportives ➤ Maîtrise technique et pédagogique des activités physiques et sportives ➤ Méthodologie de projet ➤ Maîtrise de l'outil informatique ➤ Notions de gestion budgétaire ➤ Conduite de réunion
Savoir Etre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacités d'écoute ➤ Gestion et animation de groupe ➤ Capacités relationnelles et bonne qualité d'expression ➤ Capacités d'adaptation et de réactivité ➤ Rigueur et autonomie ➤ Travail en équipe
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permis B ➤ Disponibilité soir et week-end



Drôle de coïncidence : c'est au moment où le football sombre encore plus dans la bêtise avec « l'affaire des quotas », que l'Ademe, en partenariat avec le Ministère des Sports, publie son Petit manuel du sportif éco-futé. Les 16 millions de licenciés peuvent y trouver des conseils pour pratiquer leur sport dans le respect de l'environnement. Comment choisir son équipement ? Quel mode de transport privilégier ? Comment faire le plein d'énergie en limitant son bilan carbone ? De multiples aspects sont abordés.

Le guide, mini-format, est illustré de photos réalisées par des bénévoles et des sportifs angevins qui ont aussi participé à la réalisation de vidéos pédagogiques (qui seront mises en ligne très bientôt). Il a bénéficié du dynamisme de l'UFOLEP, la première fédération multisports de France, et sera distribué aux licenciés par les fédérations sportives partenaires. Outre l'UFOLEP, les plus actives dans le domaine de l'écologie sont les Fédérations de basket, de tennis, « et toutes celles liées à la nature, comme la Fédération de randonnée », note Pierre Galio, de l'Ademe. La fondation du football, qui dépend de la FFF, est aussi « très dynamique », mais « les clubs pros sont plus en retard que les fédérations ».

COMMUNICATION

Il y a urgence. Par exemple, les équipements sportifs, culturels et de loisirs « consomment chaque année environ 13 TWh, soit plus de 2,3 millions de tonnes de CO₂, l'équivalent des émissions de près de 300 000 français », note l'Ademe, qui a pour objectif « de travailler localement et sur le long terme sur les pratiques sportives au quotidien ». Déjà investie dans le domaine sportif, l'Ademe a par exemple créé Adere (Autodiagnostic environnemental des responsables d'évènements www.evenementresponsable.org). Cet outil d'évaluation et de limitation de l'impact environnemental d'une manifestation a déjà été utilisé par quelque 400 organisateurs.

Pour autant, sans même parler des fans de sports automobiles qui doivent compter peu d'écolos dans leurs rangs, pas sûr que les sportifs soient prêts à changer leurs habitudes.

« Notre priorité reste les transports, nous confie Pierre Galio, de l'Ademe. Sur les évènements, ils représentent 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Sur le long terme, il faudra aussi que les choses changent dans le fonctionnement même des clubs, sinon l'augmentation du coût de l'énergie pourrait menacer l'existence de certaines compétitions sportives ... ».

Retrouvez l'article sur :

<http://www.bienbeau.fr/Et-si-les-sportifs-devenaient.html>



Retrouvez de nombreuses informations sport & développement durable sur :

- www.mtaterre.fr
- www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/sport-et-developpement-durable/
- www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs

Pour limiter vos émissions de gaz à effet de serre, rendez-vous sur www.coachcarbone.org

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

MINISTÈRE DES SPORTS

En partenariat avec

Angers Avec le soutien technique de l'UFOLEP et des clubs sportifs angevins.

Avril 2011 - ISBN 978-2-35658-037-9 [136] Imprimé sur du papier certifié écologique européen avec des encres à base végétale. **CPA** Imprimés - 100054 - crédit photo G. Anraud

Modifications du répertoire national



✚ Comité directeur national

- Biggi Michelle : michelledbi@hotmail.fr
- Moret Patrice : moret.patrice@yahoo.fr

✚ Délégations départementales :

- Ardennes (08) : 19 avenue de Montcy Notre Dame BP 90071 – 08000 Charleville-Mézières cedex
- Creuse (23) : 3 place Varillas 23000 Guéret
- Ille et Vilaine (35) : nouveau mail nicolas.bechu@ligue35.org
- Guadeloupe (971) : fax 0590 93 19 63 e-mail : ufolep971@ufolep-quadeloupe.org

✚ Présidents départementaux :

- Var (83) : Saunier Patrick 110 impasse Le Suy Champ Grenier 83780 Flayosc
Tél. 04 94 84 46 91 / 06 12 22 30 87 patrick.saunier@wanadoo.Fr

**Le répertoire complet vous sera adressé après le comité directeur national
des 7 et 8 juin prochains.**

Orange TV



Le pôle communication vous informe qu'un nouveau reportage est accessible sur le site de l'UFOLEP.

Il concerne un rassemblement multisports qui s'est déroulé le 22 mai dernier au parc de la Hotoie à Amiens. Cette manifestation était organisée par le comité régional UFOLEP Picardie et les comités départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Un public nombreux, pratiquants ou débutants, des plus jeunes aux plus âgés, a ainsi pu pratiquer football, tir au laser, tir à l'arc, golf, BMX, accrobranche, hockey, tyrolienne...



Rappel

BALISEZ AVEC DE LA RUBALISE BIODEGRADABLE !

Pourquoi ?

- ✚ Le ruban de balisage bio se dégrade lentement (pas de crainte de voir le balisage posé la semaine précédente disparaître), et il est compostable.
- ✚ Cela assure une disparition en douceur en cas d'oubli ou de propagation dans la nature, même si le débalisage est toujours nécessaire après utilisation.
- ✚ Au lieu d'augmenter le volume des résidus pétroliers et de déchets à traiter par les collectivités, vous utilisez un produit végétal s'auto-éliminant et qui peut même être enterré sans conséquences pour le terroir.

Ne pas confondre avec l'oxo-biodégradable ou fragmentable, qui même s'il se décompose aussi, et plus rapidement, laisse son empreinte sous forme de déchets inertes résiduels à base de pétrole pour une durée indéfinie en stérilisant les sols.

Comment ?

- ✚ Le ruban de balisage bio est fabriqué à partir d'un mélange Bioplast GF 106/02 et GS 2180, à base de féculé de pomme de terre, à la norme NF EN 13432. L'encre est certifiée bio « OK Compost ».
- ✚ Stocké au sec, à l'abri de la lumière et des micro organismes, il se conserve comme les rubans de balisage conventionnels.

Descriptif

Bobine de 100 mètres de long et 50 mm de large, EP 040mc, de couleur blanche avec impression rouge personnalisée (logo UFOLEP) sur une seule face.

Commande minimale de 500 rouleaux pour obtenir le tarif préférentiel unitaire de **4,25 € TTC (même tarif qu'en 2010)**. Attention, le port n'est pas compris et commande minimale de 20 rouleaux, si possible, par point de livraison.

Au cas où nous ne recevrons pas suffisamment de commande au 1^{er} juillet, nous contacterons les départements intéressés pour leur proposer un tarif moins avantageux.

Vous trouverez ci-dessous un bon de commande à retourner pour le 1^{er} juillet délai de rigueur à rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr ou jvillaudiere.laligue@ufolep-usep.fr (ce document se trouve également sur le site fédéral en point doc rubrique communication/outils de communication/ signalétique).



COMMANDE RUBALISE BIODEGRADABLE

Comité départemental UFOLEP :

Commande rouleau(x) à 4,25 € TTC (port non compris)

À renvoyer pour le 1^{er} juillet 2011, délai de rigueur, pour une livraison au 1^{er} septembre 2011



Pôle formation documentation

Cont@ct



COMPLEMENT A L'ACTUALITE RELATIVE AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET A LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR L'OPCA

Le Décret 2011-535 du 17 mai 2011, paru au Journal Officiel du 19 mai 2011, modifie la procédure d'enregistrement des contrats de professionnalisation par :

- La substitution de la procédure d'enregistrement par la DIRECCTE (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) vers une procédure de dépôt des contrats de professionnalisation.
- Le transfert de responsabilité vers les OPCA (en ce qui nous concerne – UNIFORMATION).

De ce fait, de nouvelles procédures sont à l'œuvre :

- L'employeur doit adresser le contrat de professionnalisation accompagné impérativement du programme de formation, au plus tard, dans les **cinq jours** qui suivent la signature du contrat.
- A compter de la réception du contrat de professionnalisation, l'OPCA dispose de **vingt jours** pour :
- A défaut de réponse dans ce délai de vingt jours, la prise en charge est acceptée et le contrat de professionnalisation est déposé.
- En cas de refus de prise en charge financière du contrat de professionnalisation, l'OPCA doit notifier sa décision motivée auprès de l'employeur et du salarié titulaire du contrat de professionnalisation.

Toutes ces nouvelles dispositions concernent les contrats de professionnalisation déposés auprès de l'OPCA à compter du **20 mai 2011**.

Vous pouvez télécharger sur le site fédéral le décret relatif à ces nouvelles mesures (Formation / CN Formation / Documentation sécurisée). Surtout, n'hésitez pas à contacter votre conseiller régional UNIFORMATION.

RAPPELS RELATIFS AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET A LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR L'OPCA

☞ *Le contrat de professionnalisation, c'est quoi ?*

Ce contrat permet d'acquérir une qualification professionnelle et favorise l'insertion (ou la réinsertion) des jeunes, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires de certaines aides ou contrats aidés.

☞ *Pour quels publics ?*

- Les jeunes âgés entre 16 et 25 ans
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits au Pôle Emploi.
- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ou encore les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CDD/CDI)

☞ *Quelle est la nature et la durée du contrat ?*

Le contrat de professionnalisation combine travail au sein de l'entreprise et formation ; il est fondé sur le principe de l'alternance, d'une durée de 6 mois à 1 an en CDD ou en début de CDI.

Attention ! La durée du contrat peut être portée jusqu'à 24 mois pour les publics nouveaux (bénéficiaires des minima sociaux et personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion) et les publics prioritaires (jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel).

☞ *Quelle formation et quelle durée ?*

Le contrat de professionnalisation doit permettre l'accès à une qualification :

- Diplôme
- Titre à finalité professionnelle
- Qualifications ouvrant droit à des CQP (le CQP ALS s'inscrit de fait dans ce dispositif)

La durée de l'action de formation est comprise en 15 % et 25 % de la durée du contrat ; elle ne doit pas être inférieure à 150 heures.

☞ *Quelle est la rémunération du salarié en contrat de professionnalisation ?*

Niveau de formation	Moins de 21 ans	de 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
Inférieur au bac professionnel ou titres professionnels équivalents	55 % du SMIC	70 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85 % du salaire conventionnel
Qualification au moins égale à celle d'un Bac professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % du SMIC	80 % du SMIC	

Formation

☞ *Quels sont les avantages financiers pour l'employeur ?*

Les avantages pour les structures employeurs sont divers :

Financement de l'OPCA qui se fait sous la forme d'un forfait maximum de 9,15 € HT de l'heure pour les actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement. Ce forfait est porté à 15 € HT de l'heure pour les publics prioritaires et les nouveaux publics.

Exonérations : les employeurs qui concluent des contrats de professionnalisation avec des personnes âgées entre 16 et 44 ans bénéficient d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale sur les rémunérations n'excédant pas 1,6 fois le SMIC.
L'embauche des demandeurs d'emplois âgés de 45 ans et plus ouvre droit à une exonération des cotisations patronales des assurances sociales et des allocations familiales.

Aide à l'embauche : cette aide d'un montant de 2 000 € est effective depuis le 1^{er} mars 2011 et concerne les embauches de demandeurs d'emploi de plus de 45 ans (se renseigner auprès de votre antenne régionale UNIFORMATION).

Calcul de l'effectif : absence de prise en compte de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée de l'action de professionnalisation, à l'exception de la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

☞ **L'OPCA (UNIFORMATION) peut financer une aide à l'exercice de la fonction tutorale :**

Aide à l'exercice de la fonction tutorale ! UNIFORMATION encourage la mise en œuvre de contrats de professionnalisation au profit de publics en difficulté (bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS), des personnes sortant de contrat aidé (CUI), des personnes de 16 à 25 ans n'ayant pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire. Ces publics correspondent à ceux pour lesquels la prise en charge en contrat de professionnalisation est fixée à 15 €. Ce financement à l'aide à l'exercice de la fonction tutorale s'applique à tous les contrats engagés à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette prise en charge est majorée à 345 € par mois (contre 230 €/ mois)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller UNIFORMATION auprès de votre antenne régionale.

JURY NATIONAL CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Le prochain jury plénier national se tiendra au siège de l'UFOLEP nationale :

- Le jeudi 7 juillet 2011

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

LE LIVRET DE FORMATION UFOLEP

Suite à la réunion de la Commission Nationale Formation qui s'est tenue le 19 mai dernier et dans la perspective de rationaliser les fonctionnements administratifs et les flux des différents documents (descendants et ascendants), nous vous informons que désormais, le livret de formation pourra être validé directement par les comités départementaux ou régionaux (selon les modalités d'organisation territoriale retenue) après une demande de RICA ou un parcours de formation ou une demande de régularisation.

L'UFOLEP nationale et son pôle formation sont toujours chargés de délivrer les diplômes fédéraux (BF) et professionnels (CQP) et autres cartes nationales d'officiels.

En effet, même si c'est un tout petit pas vers l'optimisation de nos procédures et avant de pouvoir utiliser collectivement un outil informatique pertinent, nous proposons aux délégations de reporter sur le livret de formation la délivrance nationale des diplômes UFOLEP.

La procédure retenue est la suivante :

- ➔ Transmission au Pôle Formation des demandes de RICA et fiches de réinvestissement (dites fiches « tutorat ») + PSC1 quand l'attestation est exigée (de nombreux comités nous scannent et nous transmettent par mail ces documents), accompagnées des informations suivantes :
 - Département d'affiliation + numéro de livret
 - Le diplôme et niveau de diplôme demandé
 - Nom / Prénom et date de naissance
 - Préciser « stage » ou « recyclage »

De plus en plus de comités transmettent à Elsa SYRITIS, chargée de la bonne tenue de la base de données nationale des diplômés, une extraction de leur propre base de données comportant les informations exigées plus haut.

Bien sûr, c'est l'ensemble du dispositif de gestion administrative qu'il nous faut revisiter collectivement et nous pouvons dès aujourd'hui nous appuyer sur des initiatives locales qui vont dans ce sens.

Une consultation est en cours d'élaboration et sera transmise auprès des comités d'ici la mi-juin 2011 pour nous permettre à moyen terme, et tout échelon confondu d'optimiser nos procédures de gestion administrative fédérale.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Laurence BRIEN lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

Nos Réf. : GL/PC/LB/ES/ 133-2011

☎ : 01 43 58 97 69 pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr
01 43 58 97 55 lbrien.laligue@ufolep-usep.fr
☎ : 01 43 58 97 74

A l'attention des

- **Présidents Départementaux**
- **Présidents Régionaux**
- **Délégués Départementaux**
- **CTS/ARD/Délégués Régionaux**

Paris, le 24 mai 2011

Objet : Nouveaux cadres UFOLEP
Questionnaire

Cher(e) ami(e),

La saison 2010/2011 touche à sa fin et, déjà, 2011/2012 se profile. Nous vous informons de la formation des nouveaux cadres qui, pour la 1^{ère} session, se tiendra à Paris les 13, 14 et 15 septembre 2011.

Pour cela, l'heure est venue pour nous de faire le point sur les mouvements des cadres départementaux et régionaux afin de pouvoir, dans les meilleurs délais, inviter à la prochaine formation les nouveaux délégués, ARD, mais aussi chefs de projet, délégués-adjoints, chargés de mission, chargés de développement.

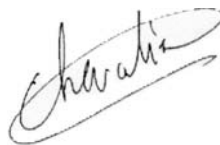
Nous te serions donc reconnaissants de bien vouloir prendre le temps de remplir ce questionnaire et nous le renvoyer **avant le 30 juin prochain.**

Dans l'attente du plaisir d'un contact que nous souhaitons le plus rapide possible, nous te prions de recevoir, Cher(e) Ami(e), nos meilleurs sentiments sportifs.

Georges LAVY
Vice-président UFOLEP
Président C.N. Formation



Pierre CHEVALIER
DTN UFOLEP



Laurence BRIEN
DTN Adjointe
Pôle Formation



QUESTIONNAIRE UFOLEP 2011 / 2012

Afin de préparer dans les meilleures conditions la formation des nouveaux cadres 2011/2012, peux-tu, s'il te plait, remplir le questionnaire ci-dessous et nous le retourner **avant le 30 juin 2011**

à lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou par fax au 01 43 58 97 74

Merci.

NOM : _____ PRÉNOM : _____
DÉPARTEMENT : _____
<input type="checkbox"/> Détaché
<input type="checkbox"/> Salarié

⁽¹⁾ Je reste en poste en 2011/2012

⁽¹⁾ Je quitte mon poste

Motif(s) : _____

et serai remplacé par M. / Mme : _____

Je ne sais pas encore.

Motif(s) de l'incertitude : _____

Délégués, délégués adjoints, ARD, chargés de mission, chargés de développement, chefs de projet peuvent participer à la formation. Dans mon département / ma région les personnes susceptibles d'y participer sont :

NOM	PRÉNOM	FONCTION

(1) cocher la case correspondante à votre choix. Merci.



APPEL A CANDIDATURE PSC1

2010 / 2011



SOMMAIRE

- 1. Les obligations des comités départementaux**
- 2. Les obligations de l'UFOLEP nationale**
- 3. Annexe 1 – L'échéancier**
- 4. Annexe 2 – La procédure d'agrément préfectoral**
- 5. Annexe 3 – Modèle de demande d'agrément préfectoral**

LES OBLIGATIONS DU COMITE DÉPARTEMENTAL

A. LES OBLIGATIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR OBTENIR L'AGRÉMENT PRÉFECTORAL :

Pour pouvoir demander l'agrément auprès des services de la préfecture, comité départemental doit :

- S'appuyer sur 2 moniteurs diplômés et à jour de leur formation continue (1 journée par an obligatoire)
- S'appuyer sur un médecin
- Modifier les statuts du comité départemental qui auront pour objet la formation aux premiers secours (après la modification des statuts nationaux)
- Obtenir l'agrément de la préfecture : **retirer le dossier d'agrément auprès du SIDPC** de votre préfecture (Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile). L'agrément est obtenu :
 - Une fois que l'UFOLEP nationale est agréée par le Ministère de l'Intérieur
 - L'agrément est obtenu par voie d'arrêté préfectoral et est basé sur :
 - L'affiliation à une association nationale (c'est ce qui correspond à l'agrément que recevra l'UFOLEP nationale)
 - La déclaration légale du comité
 - Les statuts départementaux doivent avoir pour objet la formation aux premiers secours

B. LES OBLIGATIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL (UNE FOIS L'AGRÉMENT NATIONAL ET DÉPARTEMENTAL DÉLIVRES) :

L'agrément est délivré pour une durée de 2 ans sous réserve du respect de certaines conditions :

- Adresser annuellement au Préfet un bilan d'activités
- Transmettre la liste des formateurs à jour de leur formation continue

Avoir à sa disposition le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la formation PSC1 et au minimum (Cf. Annexe 2)

B.1 : LES OBLIGATION DU MONITEUR

- Justifier de 50 heures de formation PSC1 sur 5 ans (soit au moins 1 session par an puisque l'agrément préfectoral est délivré pour 2 ans)
- Participer à 1 journée minimum de formation continue par an (cette formation sera assurée dans les premiers temps par l'UFOLEP nationale)

LES OBLIGATIONS DE L'UFOLEP NATIONALE

A. LES OBLIGATIONS DE L'UFOLEP NATIONALE POUR OBTENIR L'AGRÉMENT NATIONAL

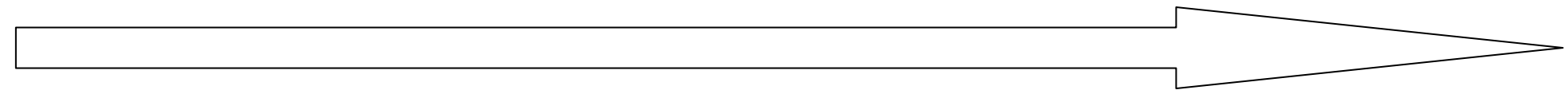
Pour pouvoir demander l'agrément national auprès du Ministère de l'Intérieur, l'UFOLEP nationale doit :

- S'appuyer sur 20 comités départementaux minimum, chacun doté d'un médecin et de 2 moniteurs diplômés
- Constituer une équipe nationale permanente composée de :
 - 3 instructeurs (dont un Responsable Pédagogique Nationale)
 - 1 médecin
 - Définir l'organisation de la formation continue des moniteurs (projet quinquennal)
 - Siéger au sein de l'Observatoire National du Secourisme (instance consultative et force de proposition directement attachée au Ministère de l'Intérieur)
- Faire évoluer les statuts nationaux (la formation au premiers secours) – AG (Assemblée Générale)

B. LES OBLIGATIONS DE L'UFOLEP NATIONALE UNE FOIS L'AGRÉMENT NATIONAL ET LES AGRÉMENTS PRÉFECTORAUX DÉLIVRÉS :

- Mettre en place la formation continue des moniteurs (conception et animation)
- Veiller à la tenue du cahier des charges général
- Suivi des cohortes et délivrance des diplômes
 - Moniteurs recyclés (6 heures de formation minimum par an)
 - Les comités doivent à minima justifier de 50H de formation PSC1 sur 5 ans pour chaque moniteur
 - Veille technique, réglementaire et pédagogique

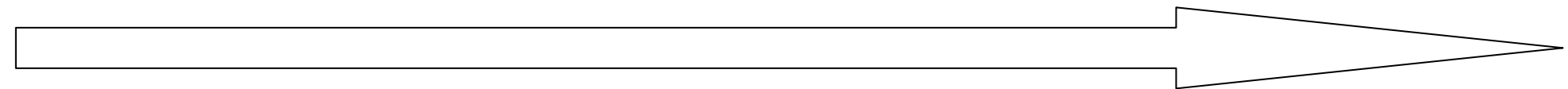
ANNEXE 1 - L'ÉCHÉANCIER 2010 / 2011



Du 5 au 12 juillet 2010 à Pau (64)
1^{er} Stage Monitorat

Du 23 au 29 octobre 2010 à Salbris
2^{ème} stage Monitorat

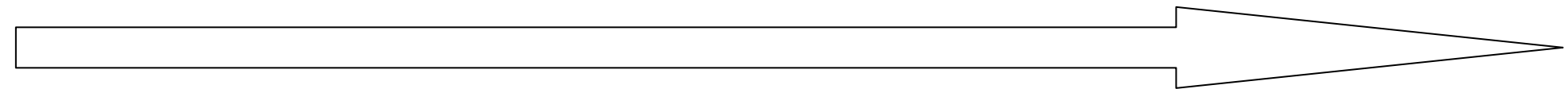
4 et 5 décembre 2010 à Bourges
Assemblée Générale
Modification des statuts nationaux (AG)
(Formation aux premiers secours)



Décembre 2010 à Oct. / Nov. 2011
AG Comités Départementaux
Modification statuts départementaux

4 au 11 juillet 2011
3^{ème} stage Monitorat
PAU

Mi juillet 2011
Transmission Ministère
Dossier d'agrément national



Septembre 2011
Agrément de l'UFOLEP nationale obtenu
Demandes d'agréments des comités aux préfetures

Nov / Déc 2011
Agrément des comités départementaux
Possibilité d'engager les formations PSC1 dans les départements

ANNEXE 2

PROCÉDURE D'AGRÉMENT DÉPARTEMENTAL

Chaque délégation doit transmettre sa demande d'agrément dans sa préfecture au SIDPC (Service Inter Ministériel de Défense et de Protection Civile) afin d'obtenir l'agrément départemental. La demande doit être envoyée en recommandé avec AR.

Les documents à fournir sont les suivants :

- Demande d'agrément signé par le Président du Comité Départemental
- Les lieux de la formation, les noms des moniteurs et du médecin
- La photocopie Recto/Verso de la carte professionnelle du médecin
- La photocopie du diplôme des moniteurs
- La photocopie des attestations de recyclage des moniteurs (si ceux-ci ont obtenu leur diplôme avant 2010)
- La photocopie Recto/Verso de la carte d'identité du délégué départemental et/ou du président responsable du comité
- Pour les instructeurs, la photocopie de l'attestation de recyclage
- Les statuts de l'UFOLEP nationale
- La déclaration de création de l'UFOLEP nationale
- Le Journal Officiel de l'UFOLEP nationale
- La photocopie de l'agrément national de l'UFOLEP nationale
- La déclaration de création du comité départemental avec récépissé
- Les statuts départementaux
- Liste / Inventaire du matériel technique et pédagogique ; les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition sont les suivants (pour 10 participants) :
 - 1 référentiel national de compétences de sécurité civile du « PSC 1 ».
 - 1 rétroprojecteur et/ou vidéo projecteur
 - Matériel de pansement compressif improvisé.
 - Matériel de simulation pour cas concrets.
 - 1 tableau (papier, blanc...).
 - 1 mannequin de RCP adulte et matériel de rechange.
 - 1 mannequin de RCP enfant et matériel de rechange.
 - 1 mannequin de RCP nourrisson et matériel de rechange.
 - Matériel d'entretien des mannequins.
 - Matériel de maquillage
 - 1 à 3 défibrillateurs automatisés externes de formation et leurs accessoires.
 - 2 tapis de sol.
 - Vêtements usagés.
 - 1 maquette de tête.
 - Fiches de cas concrets.
 - Fiches d'évaluation liées aux cas concrets.
 - 10 fiches individuelles d'évaluation

La préfecture délivrera dans un délai de 15 jours à 2 mois un numéro d'agrément qui devra être transmis à l'UFOLEP nationale pour la délivrance des diplômes.

ANNEXE 3

MODÈLE DE DEMANDE D'AGRÉEMENT DÉPARTEMENTAL

Département :

**Demande d'agrément
Pour les formations aux premiers secours**

Nature de l'agrément sollicité	PSC 1 <input type="checkbox"/>
	BNMPS / PAE 3 <input type="checkbox"/>

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE PERMANENTE DE RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES	Médecins
	Instructeurs
	Moniteurs
	Autres (1) :

Nom de la délégation ou de l'association départementale	
---	--

Adresse	
---------	--

Téléphone	
-----------	--

Télécopie	
-----------	--

Courriel	
----------	--

Représentant légal (Nom – Prénom – qualité)	
--	--

Lieux de formation	
--------------------	--

Public visé	
Montant des formations	AFPS : BNMPS :

(1) Infirmiers, psychologues...

Département :

ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE PERMANENTE DE RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Civilité	Nom	Prénom	<i>Médecin</i>	Moniteur	Instructeur	Autres	Diplômes			Date de la dernière formation continue
							Intitulé	Date	Numéro	



Pôle vie sportive

Cont@ct





IMPORTANT

🚩 **Le Rassemblement National Judo, Kourach** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Aix sur Vienne (87)

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-judo-kourach2011.pdf>

- **La feuille d'indemnisation frais déplacement :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/feuille-indemnisation-frais-dep.doc>

- **La fiche identification Judo :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-identification-judo.doc>

- **La fiche identification Kourach :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-identification-kourach.doc>

- **La fiche officiels Judo :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Officiels-JUDO.doc>

- **La fiche officiels Kourach :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Officiels-KOURACH.doc>

- **La fiche restauration :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-Restauration.doc>

- **La fiche inscription judo tranches 1-2 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche1-2.doc>

- **La fiche inscription judo tranche 3 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche3.doc>

- **La fiche inscription judo tranche 4 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-judo-tranche4.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 1 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche1.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 2 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche2.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 3 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche3.doc>

- **La fiche inscription Kourach GF tranche 4 :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscription-kourach-GF-tranche4.doc>

- **La fiche récap des droits d'inscriptions :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Récap-Droits-inscriptions.doc>

La liste d'hébergements de l'UFOLEP 87

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/LISTE%20DES%20HEBERGEMENT%20NATIONAL%20JUDO.pdf>

✚ **Le Championnat National « A » de Tennis de Table** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Carquefou (44).

- **La circulaire** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-organisation-TT-A-.pdf>

- **la fiche d'identification :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-identification.doc>

- **La fiche arbitrage :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-inscription-arbitres.doc>

- **la fiche d'inscription :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-CRITÉRIUMS.doc>

- **La fiche d'inscription des doubles :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-DOUBLES-NATIONAL-A.doc>

✚ **Le Championnat National Tir à l'Arc** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Cambrai (59).

- **La circulaire** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/DossierNational-tir-a-arc.pdf>

✚ **Le Critérium National de Modélisme Naval** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Embrun (05).

- **La circulaire** est téléchargeable sur ce site internet :

<http://loisirs-culture.org/>

✚ **Le Championnat National de Bike Trial** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Buthiers (77).

- **La circulaire d'organisation :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-BikeTrial-2011.pdf>

- **Les fiches à remplir :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-a-remplir.doc>

✚ **Le Championnat National de Tir Disciplines Nouvelles** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Doullens (80).

- **La circulaire** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/2011%20DOULLENS%20NaI%20Disciplines%20Nouvelles.pdf>

✚ **Le Championnat National Gymnastique et Trampoline** aura lieu les 11 au 13 juin 2011 à Élancourt (78).

Le lien pour la circulaire d'organisation

<http://78.ufolep-idf.org/gymnastique/telechargement?download=248%3Agym-trampo-2011>

✚ **Le Championnat National Équipes et Festival GRS** aura lieu les 18 et 19 juin 2011 à Massy (91).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-complet-grs-2011.pdf>

- **Les fiches à remplir**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Feuilles%20a%20renvoyer%20Massy%202011.doc>

✚ **Le Critérium National des Boules Lyonnaises** aura lieu les 25 & 26 juin 2011 à Avion (62).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/NATIONAL%20BOULES%20COMPLET.pdf>

- **Fiche d'engagements A**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-A.doc>

- **Fiche d'engagements B**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-B.doc>

- **Fiche de réservation**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-reservation.doc>

- **Fiche de récapitulatifs engagements**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/recap-engagement.doc>

✚ **Le Championnat National Twirling Bâton** aura lieu les 25 et 26 juin 2011 à Tergnier (02).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Circulaire-Twirling-2011.pdf>

- **Les fiches à remplir :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiches-a-remplir.doc>

✚ **Le Championnat National Été d'Athlétisme** aura lieu les 25 et 26 juin 2011 à Charléty (75).

- **Programme horaire de la manifestation**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/HORAIRES%20FINAUX%20UFOLEP-UNCU%202011.pdf>

- **Règlement sportif**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Reglement-athlet-ete-011.pdf>

✚ **Le Championnat National Été de Tir** aura lieu les 25 et 26 juin 2011 à Arques (62).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/DOSSIER-%20tir-ete.pdf>

- **La fiche arrivée**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE%20ARRIVEE.doc>

- **La fiche repas**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE%20RESERVATION%20REPAS.doc>

VIE SPORTIVE UFOLEP

- **Le Championnat national de Pétanque** aura lieu les 2 & 3 juillet 2011 à St Yrieux La Perche (87).
- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/PLAQUETTE%20NATIONALE%20PETANQUE.pdf>

- **La fiche commande TS :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-COMMANDE-TEE-SHIRTS.doc>

- **La fiche d'identification :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-IDENTIFICATION.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adultes SU**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETTE-ADULTES-SU.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adultes DA**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETTES-ADULTES-DA.doc>

- **La fiche d'engagement triplettes adolescents**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETTES-ADOS.doc>

- **La fiche engagement doublettes femmes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-DOUBLETTES-FEMININES.doc>

- **La fiche engagement doublettes mixtes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-DOUBLETTES-MIXTES.doc>

- **La fiche engagement sextettes mixtes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-SEXTETTES-MIXTES.doc>

- **La fiche engagement triplettes vétérans**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-TRIPLETTES-VETERANS.doc>

- **La fiche d'engagement Jeunes**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-JEUNES.doc>

- **La fiche d'engagement récapitulatif :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/FICHE-ENGAGEMENT-RECAP.doc>

- ✚ **Le Rassemblement National Jeunes de Tir à l'Arc et Sarbacane** aura lieu les 2 et 3 juillet 2011 au Plateau Matheysin (38).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://ufolep38.free.fr/spip.php?article747>

- **Les fiches à remplir**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Inscriptions.xls>

Site internet :

<http://ufolep38.free.fr>

- ✚ **Le rassemblement national de Karting Piste** aura lieu les 2 et 3 juillet 2011 à Breuil sous argenton (79).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/RassemblementNationalKartPisteUfolepUfolep2011.pdf>

VIE SPORTIVE UFOLEP

- **Les fiches à remplir :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Engagement_RassemblementNationalKartPiste2011.doc

✚ **Le Championnat National de CycloSPORT** aura lieu les 9 et 10 juillet 2011 à Coucy le Château (02).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire_nat_cycloSPORT_2011_coucy.pdf

✚ **Le Super Trophée de France de Moto Cross** aura lieu les 13 et 14 août 2011 à La Brionne (23)

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/programme%20STF%202.pdf>

- **la fiche à remplir :**

<http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/inscriptions-STF.doc>

RÉSULTATS DU TOURNOI NATIONAL FOOTBALL A 7

- 1^{er} ESNON (89)
- 2^{ème} AMIILY (28)
- 3^{ème} MAILLY LA VILLE (89)
- 4^{ème} TROUY (18)
- 5^{ème} GRENAY (62)
- 6^{ème} DAMMARIE (28)
- 7^{ème} BOUGLAINVAL (28)
- 8^{ème} VILLE IMPHY (58)
- 9^{ème} BARBARIAN'S (28)
- 10^{ème} JOURNAL DU CENTRE (58)

Le Fair-Play a été remporté par : JOURNAL DU CENTRE (58)

ENQUÊTE ASSOCIATIVE DU MODÉLISME ROULANT AU SEIN DE L'UFOLEP

Cette enquête est destinée aux associations ayant une activité modélisme

Département : **Nom du club :**

Responsable :

Adresse :

Téléphone : **Email :**

1- Votre club pratique-t-il le modélisme roulant (voitures radiocommandées ou non) ? OUI - NON

2- Si oui, quelle(s) catégories sont concernées (exemple : 1/10^{ème} piste électrique) ? :

Échelle	Type (piste, TT, ligne droite...)	Thermique/électrique

3- Disposez-vous d'une piste intérieure ? OUI - NON
 extérieure ? OUI - NON

4- Combien d'adhérents pratiquent-ils l'activité ?

Quelle est la fréquence des entraînements ?

Des rencontres sont-elles organisées dans votre département ?..... OUI - NON

Votre club y participe-t-il ? OUI - NON

En organise-t-il lui-même ? OUI - NON

Si un Critérium National de Modélisme Roulant était organisé en 2012 (Toussaint, Annecy), votre club serait-il susceptible d'y envoyer une équipe ? OUI - NON

Si oui, quel serait approximativement le nombre de participants ?

A..... le

Le responsable du club :

A retourner à :
Monsieur Jean-Pierre CAYET
Beg Roz Ruat
29910 TREGUNC
j-p.cayet@orange.fr

ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE DU MODÉLISME ROULANT AU SEIN DE L'UFOLEP

Cette enquête est destinée aux Délégués Départementaux

DÉPARTEMENT :

- 1- Existe-t-il, au sein de votre département des associations ou clubs pratiquant le modélisme roulant ? OUI - NON
- 2- Si oui, merci d'indiquer leurs coordonnées ci-dessous * :

NOM DU CLUB	Responsable	Adresse	Email	Téléphone

- 3- Ces clubs disposent-ils de pistes (intérieures ou extérieures) ? OUI - NON
- 4- Des rencontres sont-elles organisées dans le département ? OUI - NON
- 5- Si un Critérium National de Modélisme Roulant était organisé en 2012 (Toussaint) à Annecy, votre département serait-il susceptible d'y envoyer une équipe ? OUI - NON

A..... le

Le Délégué Départemental :

.....
.....

* accord nécessaire du responsable de l'association

A retourner à :
Monsieur Jean-Pierre CAYET
Beg Roz Ruat
29910 TREGUNC
j-p.cayet@orange.fr